

RNCP n°38314 (enregistrement certification le 23/07/2019)
https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38314/

Le diplôme est accessible par la voie de la :

- Formation par apprentissage
- Formation continue
- Validation des acquis de l'expérience (VAE)

CFPPA/OFA
EPLEFPA
de ROANNE-CHERVÉ-NOIRÉTABLE

Le BP Aménagements paysagers est un diplôme d'état du Ministère de l'agriculture

Le niveau de l'action dans le cadre d'une filière de formation : niveau 4

Activités

- Analyses préalables à l'intervention sur un aménagement
- Organisation du chantier en amont de l'intervention
- Suivi du chantier
- Encadrement intermédiaire d'une équipe sur un chantier
- Travaux de mise en place et d'entretien des végétaux
- Implantation et entretien des infrastructures
- Maintenance des matériels, machines et équipement

Environnement du métier

Travail en extérieur.

Débouchés

- En entreprise privée ou collectivité
- Jardinier paysagiste, ouvrier paysagiste
- Chef d'équipe paysagiste, chef d'équipe d'entretien des espaces verts

Poursuite de formation possible

- BTS Aménagements paysagers (Bac+2)
- Certificat de spécialisation (arboriste grimpeur, constructions paysagères, sols sportifs engazonnés)

Conditions d'admission - Pré-requis

Pour toute candidature :

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 3 minimum (CAP) OU être majeur
- Compléter le dossier de candidature via : <https://app.hub3e.com/landing-page/124/candidature>

Pour l'apprentissage :

- Avoir une entreprise d'accueil ou collectivité territoriale
- Être âgé entre 16 et 29 ans révolus

Accès à la formation

Le délai de traitement moyen pour l'enregistrement par le CFPPA d'un apprenant est de 15 jours après la date du positionnement et la validation définitive d'entrée en formation est conditionnée à l'obtention du financement.
Prochaine rentrée : septembre 2026



TAUX DE RÉUSSITE

> Ouverture septembre 2026



SATISFACTION

> Ouverture septembre 2026



DURÉE

> de 10 (possible en 09/2027) à 24 mois



PUBLIC

> Accessible à tous

Les indicateurs de résultats sont disponibles sur :
<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>.



Contact

cfa.roanne@educagri.fr



Crédit photos : Natur'Académie Anthony Faye



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Durée de la formation

800 h maximum (2x11,5 semaines), le reste en entreprise
420 heures en stage en entreprise (12 semaines) pour la formation continue

Objectifs : aptitudes et compences visées et évaluées

Assurer l'ensemble des tâches techniques et organisationnelles (réaliser les opérations techniques de création, d'aménagement et d'entretien d'espaces verts, de parcs et jardins ou de terrains de sport), qui doivent être accomplies par un ouvrier hautement qualifié ou un chef d'équipe au sein d'une entreprise de paysage ou d'une collectivité.

Contenus principaux de la formation

- Préparer et coordonner le travail pour un chantier
- Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal
- Réaliser des travaux de protection et amélioration des sols et de protection des végétaux
- Réaliser des travaux de plantation et végétalisation par semis
- Réaliser des murets et escaliers et mettre en place des revêtements
- Réaliser le soin et la taille des arbres fruitiers

Modalités pédagogiques

Cours magistraux, travaux pratiques, travaux dirigés, retour et partage d'expériences, échange et rencontre avec les acteurs du monde professionnel et analyse de sa pratique professionnelle.

Adaptations possibles du parcours

Parcours individualisés selon les validations d'acquis académiques et/ou allègement de formation grâce aux passerelles possibles entre certaines certifications. Possibilité de valider un/ou des blocs de compétences

Modalités d'alternance

La formation en alternance est organisée sous forme modulaire sur une période de 24 mois (apprentissage : 1 à 2 semaines en centre de formation par mois)



Évaluation de la formation

- 7 unités capitalisables – Évaluations en situation professionnelle.
- C1- Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager
- C2- Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement
- C3- Réaliser des travaux d'entretien des végétaux
- C4- Réaliser des travaux de mise en place de végétaux
- C5- Mettre en place des infrastructures
- C6-C7 - S'adapter à des enjeux professionnels particuliers (UCARE, Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale à l'Emploi) : Entretenir des fruitiers dans un espace paysager

Le diplôme permet d'obtenir :

La certification de sauveteur secouriste du travail (SST)
La certification d'Autorisation d'Intervention Proche des Réseaux (AIPR)
Le permis de tronçonner (ECC1+ECC2)
Des évaluations formatives sont organisées tout au long de la formation.

Frais - Rémunération - Financements

Aucun frais pédagogiques

- Vous entrez en voie directe (10 mois, accessible pour septembre 2027)
 - Plusieurs financements possibles : France Travail, Région, Transition Pro, CPF, OPCO.
- Tarifs à partir de 18,00€ minimum de l'heure.
 - Rémunération possible
- Vous entrez en voie professionnelle (24 mois)
 - En tant que salarié en contrat d'alternance, la rémunération minimale peut aller de 27 à 100 % du SMIC.
 - La formation est prise en charge par l'organisme financeur (OPCO, collectivité et tout organisme collecteur des fonds de formation dont dépend l'entreprise).

CFPPA de ROANNE-Chervé-Noirétable

42124 PERREUX
Tél : 04.77.44.82.00
cfa.roanne@educagri.fr